



Indemnité amélioration du fond

Par Bandol

Bonjour , j'achète une parcelle en vigne en 2019

Le fermier en 2004 avait mis des nouvelles vignes alors que je n'étais pas propriétaire , il décède en 2021 ? la famille ne reprend pas l'exploitation donc pas le fermage mais me réclame de l'argent , en plus des frais de justice et un expert viticole à ma charge

Je ne suis propriétaire que depuis 18 mois au moment du décès du fermier

J'ai payé au dessus du marché cette petite parcelle

!!!!

Merci pour vos indications

Cordialement